

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| · Nom du produit: | WHITE SPIRIT SANS |
| · Code du produit: | 0796 |
| · Numéro CE: | 920-901-0 |
| · Numéro d'enregistrement | 01-2119456810-40-xxxx |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation**

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- | | | |
|---|---|--|
| · Producteur/fournisseur: | Société CHARBONNEAUX BRABANT
Société P. BRABANT
Société FLOURENT BRABANT
Société BRABANT CHIMIE
Société HAUGUEL Saint Ouen
Société HAUGUEL Gonfreville | TEL: 03-26-49-58-70
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 02-38-87-81-75
TEL: 01-30-37-00-04
TEL: 02-32-79-55-00 |
| · Service chargé des renseignements: | Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec
51100 REIMS
Tel: 03 26 49 58 70
Courriel: chimie@charbonneaux.com | |
| · <u>1.4 Numéro d'appel d'urgence:</u> | ORFILA
SAMU : 15
POMPIERS: 18
Emergency Number 112
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15. | téléphone: 01 45 42 59 59 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



• GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Pictogrammes de danger



GHS08

- Mention d'avertissement
 - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - Mentions de danger
 - Conseils de prudence

Danger

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P405 Garder sous clé.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux conformément à la réglementation locale et nationale.

ATTENTION - Produits énergétiques détaxés aux usages réglementés (arrêté du 8 juin 1993 modifié). Interdits comme carburant ou combustible.
 Contient: 30% et plus d'hydrocarbures aliphatiques
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

· Indications complémentaires:

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

(suite page 2)

Nom du produit: WHITE SPIRIT SANS ODEUR

· 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
- vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

- No CAS Désignation
- Code(s) d'identification
- Numéro CE:
- Indications complémentaires:
- SVHC

Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures isoparaffiniques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C11-C13 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 170°C et 250°C.

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics.

920-901-0

La définition Européenne de la substance ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006/EC (REACH).

CAS de référence: 90622-58-5

néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité:

- Autres indications

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux

NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: WHITE SPIRIT SANS ODEUR

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Utiliser du matériel antidiéflagrant

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8).

Si possible, utiliser un système de transfert clos.

· Préventions des incendies et des explosions:

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

Mise à la terre des équipements

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équivalente électrique et une mise à la terre.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Indications concernant le stockage commun:

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

· DNEL

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics.

DNEL

(OTH)

Conformément aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

· PNEC

Information non disponible

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Équipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Protection respiratoire:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

· Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Choisir du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, (suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 4/7

Date d'impression : 24.03.2020

Révision: 24.03.2020

Nom du produit: WHITE SPIRIT SANS ODEUR

· Matériaux des gants

(suite de la page 3)
thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).
Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc fluoré (Viton)
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,2$
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.
Valeur pour la perméabilité: taux $\geq 480\text{min}$

· Protection des yeux:

Lunettes en cas de risque de projections

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Incolore

· Odeur:

· Seuil olfactif:

Presque inodore

Information non disponible

· valeur du pH:

Non applicable.
Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 185-215 °C

· Point d'éclair:

>64 °C

· Température d'auto-inflammation:

>230 °C

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 0,6 Vol %
Supérieure: 6,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:

<1 hPa

· Densité à 20 °C:

0,765 g/cm³

· Masse volumique:

760-775 kg/m³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble
Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

· Viscosité:

Cinématique à 20 °C: 1,3 mm²/s (ASTM D 445)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Chaleur / source de chaleur

· 10.4 Conditions à éviter

Les agents oxydants

· 10.5 Matières incompatibles:

Acides forts

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

La combustion génère des oxydes de carbone

Monoxyde de carbone

Aldehydes

Hydrocarbures

Gaz/vapeurs toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 5/7

Date d'impression : 24.03.2020

Révision: 24.03.2020

Nom du produit: WHITE SPIRIT SANS ODEUR

(suite de la page 4)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics.		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (RAT) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (LAPIN) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	>5.000 mg/l (RAT) (OECD 403)
· Par voie orale:		Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
· Par voie cutanée:		Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
· Par inhalation:		Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
· Effet primaire d'irritation:		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Corrosion cutanée/irritation cutanée		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation:		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Mutagénicité sur les cellules germinales		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration		Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics.

NOELR	1.000 mg/l (ALGUES) (OECD 201)
	Pseudokirchneriella subcapitata - biomass - growth rate
	0,32 mg/l (POISSONS) (QSAR Petrotox)
	Onchorhynchus mykiss
ErL50	>1.000 mg/l (ALGUES) (OECD 201)
	Pseudokirchneriella subcapitata
EbL50	>1.000 mg/l (ALGUES) (OECD 201)
	Pseudokirchneriella subcapitata
EL50	>1.000 mg/l (DAPHNIES) (OECD 202)
	Daphnia magna
LL50	>1.000 mg/l (POISSONS) (OECD 203)
	Onchorhynchus mykiss

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics.

Biodegradabilité	31 % (OTH) (OECD 301 F 28jours)
	Non facilement biodégradable

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau
Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

· Code déchet:

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 6/7

Date d'impression : 24.03.2020

Révision: 24.03.2020

Nom du produit: WHITE SPIRIT SANS ODEUR

Ne pas incinérer un emballage fermé.

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- | | |
|--|---|
| · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | La définition européenne de la / des substances ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006/EC (REACH). Cette nouvelle définition "REACH" n'est pas reprise systématiquement dans les inventaires suivants, cependant, la substance peut y être listée par son numéro CAS de référence.
Substance: 90622-58-5 |
| · TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) | la substance n'est pas comprise |
| · Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances | la substance est comprise |
| · Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances | la substance est comprise |
| · Australian Inventory of Chemical Substances | la substance est comprise |
| · Canadian Domestic Substances List (DSL) | la substance est comprise |
| · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 | voir chapitre 2 |
| · Directive 2012/18/UE | Non concerné |
| · Catégorie SEVESO | |
| · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII | Conditions de limitation: 3 |
| · Indications sur les restrictions de travail: | Rubriques nomenclature ICPE (France): /
Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles) |
| · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 | Néant |
| · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: | Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. |

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- | | |
|------------------------------|---|
| · Acronymes et abréviations: | RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) |
|------------------------------|---|

(suite page 7)
FR

Page : 7/7

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2020

Révision: 24.03.2020

Nom du produit: WHITE SPIRIT SANS ODEUR

(suite de la page 6)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version
précédente

FR